

**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD****COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI****SEANCE DU SEIZE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT CINQ****DELIBERATION N°DCC2025-101****Nombre de membres :**Afférents au conseil communautaire : **24**En exercice : **24**Qui ont pris part à la délibération : **14**Absents : **8**Pouvoir : **2**Pour : **16**Contre : **0**Abstentions : **0**Date de la convocation : **10 Octobre 2025**Date d'affichage : **06 Novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre à dix-huit heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu-Prunelli, s'est réuni sous la présidence de M. Noël-Dominique LIVRELLI, en son siège.

Etaient présents : Félix BRUSCHI, Monique CHIOCCA, Gabrielle FOLACCI, Roselyne FOLACCI, Madeleine GUGLIELMI, Noël Dominique LIVRELLI, Thérèse MALU, Jean-Baptiste MAZZACAMI, Paul MAZZACAMI, Jean-Jacques MURACCIOLI, Patrick NANNI, Marie-France ORSONI, Antoine OTTAVI, Antoine PELLEGRINETTI,

Etaient absents : Pierre-François BELLINI, François CHIARASINI, Corinne DIANI, Ange-Marie GAMBARELLI, Jean-Luc GIOCANTI, Achille MARTINETTI, Catherine MAZZACAMI, Dominique VINCENTI.

Absents représentés : Jean-Baptiste GIFFON (par N.D. LIVRELLI), Pierre POLI (par T. MALU)

Secrétaire de séance élue : Madeleine GUGLIELMI

OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Vu la délibération n° 2021-082 en date du 04/08/2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis du comité social territorial en date du 28/07/2021

Vu la délibération en date du 19.06.2025 relative à la mise en place du taux de promotion applicable au personnel de la collectivité après avis du comité social territorial en date du 05/06/2025

Vu le tableau d'avancement de grade pour l'année 2025.

Le Président propose la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe.

L'agent sera recruté conformément au décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Compte tenu que le grade peut être pourvu également par la voie du concours, la collectivité est tenue de procéder à une déclaration de création d'emploi

Le Conseil syndical après en avoir délibéré décide compte tenu des besoins du service :

DECIDE

-de créer à compter du 01/11/2025: un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet (35h),

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/11/2025
Publication : 06/11/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



-L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement sont fixées conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

-De modifier en ce sens le tableau des effectifs

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents ainsi nommés et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget, aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Madeleine GUGLIELMI

Le Président
Noël-Dominique LIVRELLI

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Communauté de Communes Celavu-Prunelli.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après:

www.telerecours.fr